

ANNOT

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL



À l'ombre du baou

Novembre 2008

Numéro 22

Le mot du Maire

Sommaire

Le Mot du Maire	1
Rentrée à l'école	2
Rentrée au collège	3
Bilan touristique	5
Conseils municipaux	6
Informations diverses	11
La vie de la Cité	12

Annotaines, Annotains,
Chers Concitoyens,

La saison estivale vient de s'achever et s'est finalement bien terminée malgré un début juillet laborieux ; et je voudrais remercier l'équipe de l'Office de Tourisme pour sa contribution aux animations variées qu'elle a mis en place et que vous pourrez, au travers du bilan de l'Office de Tourisme, vous remémorer.

De nombreux chantiers ont été lancés ou poursuivis mais ils feront l'objet d'un rappel dans notre prochain numéro. Toutefois, je citerai pour mémoire la remise en état du tronçon de route Les Scaffarels / Annot, avec le financement du Conseil Général, la réalisation de trottoirs piétonniers

dans la traversée d'Annot, la promenade de la Beïte, et enfin la fin des travaux de réalisation de notre crèche dont la gestion vient d'être transférée à la Communauté de Communes « Terres de Lumière ».

La mise à disposition des 20 logements du lotissement des Auches a permis de reloger des familles annotaines dans de bonnes conditions mais aussi d'en accueillir de nouvelles dont les enfants sont venus grossir les rangs de nos écoles et de notre collègue assurant ainsi leur pérennité.

Le 21 novembre prochain seront d'ailleurs inaugurés les deux programmes de création de loge-

ments sociaux de l'ancien l'Hôtel Grac et du lotissement des Auches ; à cette occasion, nous recevrons Mme la Préfète Béatrice ABOLLIVIER, Mr le Président du Conseil Général Jean-Louis BIANCO, Mr le Sénateur Claude DOMEIZEL, Mr le Député Daniel SPAGNOU, ainsi que tous les financeurs et acteurs de ces deux projets majeurs pour la qualité du logement à Annot.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin d'année et vous assure de mes sentiments les plus amicaux.

Jean BALLESTER
*Conseiller Général
Maire d'Annot*



**132 élèves
ont effectué
leur rentrée
à l'école**

Rentrée scolaire à l'École

Le 2 septembre se sont 132 élèves qui ont repris le chemin de l'école. Ils sont répartis, comme l'an dernier, en 6 classes :

- maternelle petits et tout petits : 27 élèves avec Laure Allegrini et Dolorès Sigaud (ATSEM)
- maternelle moyens et grands : 21 élèves avec Claudie Malgras et Brigitte Cotton (ATSEM)
- CP : 14 élèves avec Isabelle Guichon
- CE1 : 21 élèves avec Jean Mazzoli
- CE2 : 24 élèves avec Romain Daron
- CM1/CM2 : 25 élèves avec Sandrine Gaillard

L'école accueille cette année une nouvelle maîtresse en classe de CP, Isabelle Guichon qui vient de l'école d'Entrevaux. Nous lui souhaitons la bienvenue à Annot.

Par rapport à l'an dernier, notre effectif est stable puisque nous avons fini l'année dernière avec 133 inscrits. Les 24 départs des CM2 au collège ont donc été compensés par 8 arrivées d'enfants de 2 ans, 6 de 3 ans qui n'avaient pas encore été scolarisés et surtout 19 inscriptions d'élèves originaires d'une autre école. Ces arrivées témoignent de la vitalité de notre territoire avec l'installation de 9 nouvelles familles dont 6 sur Annot. Avec les enfants de 2 et 3 ans non encore inscrits et ceux qui les auront dans les mois à venir nous pourrions porter notre effectif à plus de 140 au printemps prochain. Cette rentrée 2008 se place donc sous les meilleurs auspices en ce qui concerne notre population scolaire.

Pour ce qui est des conditions matérielles qui contribuent grandement à la qualité de l'enseignement et de l'accueil dans notre école nous pouvons nous féliciter d'une série de travaux effectués durant l'été par la Communauté de Communes qui a depuis sa création en 2005, la compétence école :

- mise en peinture des murs de la salle de cantine et de la salle d'accueil de maternelle.
- pose de porte-manteaux sous le préau, à la demande des parents, pour éviter que des vêtements ne traînent dans la cour.
- changement de toutes les grilles d'évacuation d'eau dans la cour des grands.
- création d'une nouvelle évacuation des eaux de pluie à la descente de la cour des maternelles.
- aménagement du talus de la cour du primaire avec la création d'un mur de soutènement et d'une plate-forme en enrobé.

Ce dernier aménagement sera complété par la mise en place de jeux pour les enfants grâce à la participation financière de l'Association des Parents d'Elèves. Il permettra également la création d'un espace de jardin où les classes de l'école pourront faire des plantations.

Cette rentrée voit donc l'aboutissement d'un projet discuté depuis des mois en Conseil d'École qui répond à la fois à un souci de sécurité et de salubrité. Notre cour est maintenant propre : en cas d'orage il n'y a plus de coulées d'eau sale et surtout, les enfants n'ont plus accès à une zone boueuse extrêmement salissante.

Prochainement des barrières en bois seront posées pour clôturer le jardin de façon à terminer cet aménagement attendu de tous.

Pour ce qui est des projets qui verront le jour dans les mois à venir nous noterons plus particulièrement :

- le remplacement du matériel informatique le plus ancien par une série de 8 ordinateurs portables reliés à *internet* (dossier financé à 40% minimum au titre de la Dotation de Développement rural)

**travaux de réfection effectués
et aménagements
à venir**



- le départ pendant 5 jours, au mois de novembre, des classes de CE2, CM1 et CM2 en classe rousse, pour découvrir les vestiges romains de notre région : Nîmes, Arles, Orange, Le Pont du Gard (séjour cofinancé par le Conseil Régional et la Communauté de Communes). Dans le cadre de la recherche d'un autofinancement qui permette une réduction significative de la participation des familles des actions vous seront prochainement proposées, merci de leur réserver le meilleur accueil.

**généralisation
de la semaine
de 4 jours**

Cette année verra également se mettre en place une nouvelle organisation du temps scolaire. En effet, l'école continuera à fonctionner en semaine de 4 jours mais sans récupération sur les périodes de vacances. Les enfants auront donc les mêmes congés qu'ils soient au collège ou à l'école et il n'y aura plus de décalage d'un département à l'autre sauf pour les vacances de février et celles de Pâques pour lesquelles subsisteront les 3 zones nationales. Dans ce cadre sera mise en place dès le mois d'octobre une aide personnalisée de 2h par semaine pour les élèves en difficulté ponctuelle. A l'école d'Annot, les familles auront le choix d'y inscrire leurs enfants soit 1/2h par jour de 12h45 à 13h15 soit 2h le mercredi matin de 10h à 12h. Cette aide personnalisée ne remplacera pas l'aide aux devoirs assurée par les bénévoles de l'ADMR qui garde toute son utilité pour les familles qui ont du mal à assumer dans les meilleures conditions le travail à faire à la maison. Tous les indicateurs sont donc au vert, effectifs, locaux, projets et organisation du temps, pour envisager une excellente année scolaire.

Jean MAZZOLI
Directeur de l'Ecole d'Annot

Rentrée scolaire au Collège

Depuis la rentrée, le collège vit au rythme des heures de cours et ouvre ses portes aux 130 élèves qui semblent heureux de retrouver le chemin des apprentissages et du partage des savoirs.

**130 élèves
ont effectué
leur rentrée
au collège**

Pendant l'été, cet établissement n'a pourtant cessé de se préparer pour accueillir ses futurs occupants, et les échafaudages désormais démontés ont été le signe extérieur des travaux de rénovation engagés par le Conseil Général des Alpes de Haute Provence.

Le jour de la prérentrée, grâce aux efforts intenses des agents de service, la Principale a accueilli dans des locaux impeccables les quinze professeurs dont six nouveaux qui méconnaissaient pour la plupart cette «extrémité» de l'académie d'Aix-Marseille ! Séduits par un dépaysement parfois imposé, ils ont vite compris l'intérêt que représente le travail pédagogique au sein d'une équipe réduite mais solidaire, animée de fortes convictions en matière d'éducation.

Et c'est justement ce bel esprit d'équipe qui leur a permis d'envisager sereinement une rentrée scolaire avec un effectif surchargé et imprévu en Cinquième (33 élèves) ! Tandis que la Principale recevait de l'Inspection Académique une aide en dotation horaire et concevait de nouveaux emplois du temps, les professeurs s'entendaient pour la mise en œuvre d'une pratique pédagogique plus appropriée.

Aujourd'hui, les élèves des six classes, deux Sixièmes, une Cinquième, deux Quatrièmes et une Troisième, connaissent des conditions de travail optimales et l'accroissement de la population scolaire reflète simplement la bonne vitalité locale.

Près de 90 élèves sur 130 sont demi-pensionnaires, attestant aussi de la qualité des repas confectionnés par le chef de cuisine. Quant aux treize élèves internes, dont certains vivent à Nice ou à Digne, ils ont pu prolonger les joies de l'été en profitant de la piscine municipale durant trois mercredis après-midis.

**90 demi-
pensionnaires et
13 internes pré-
sents pour cette
année scolaire**



**un projet
d'atelier théâtre
va voir le jour**

**mise en place
du dispositif
d'accompagnement
éducatif**

L'ensemble des élèves aura d'ailleurs l'occasion de bénéficier des installations sportives du village grâce à l'appui logistique de la municipalité et des dirigeants des clubs, comme par exemple les séances de natation en Sixième démarrées dès le 10 septembre.

Les liens entre Annot et son collège, régulièrement renouvelés, devraient encore s'intensifier avec le nouveau projet artistique imaginé par la Principale et l'intervenant de l'atelier-théâtre, David Garcia, qui voit le jour. Pendant quelques heures, les espaces de l'établissement et du village deviendront en mai 2009 des lieux propices à l'expression des arts vivants, et les jeunes habitants d'Annot pourront échanger avec des collégiens venus d'ailleurs et des artistes professionnels. L'organisation sera prise en charge par un groupe d'élèves de Troisième de l'option « Découverte Professionnelle 3H » (DP3) qui développeront ainsi de nouvelles compétences en travaillant « grandeur nature » sur la réalisation d'un festival jeune public. De même, ils rencontreront tout au long de l'année les acteurs locaux du monde artistique, et les solliciteront pour présenter leur métier.

Cette pédagogie « du détour » sera également mise en œuvre dans un projet en lien avec la recherche scientifique. Les deux professeurs de mathématique-sciences physiques ont récemment sollicité un jeune « ancien » du collège, Raphaël Gavazzi, qui leur propose de prendre appui sur son travail d'étude en astrophysique pour leurs séquences d'enseignement. Le coup d'envoi de ce défi pédagogique qui impliquera les six classes, de la 6ème à la 3ème, et l'ensemble du personnel, est imminent et sera relaté sur le site du collège, prochainement ouvert.

Nul n'oublie pour autant la nouveauté nationale qui pourrait transformer en profondeur les rapports entre un établissement scolaire et son environnement associatif en fonction des moyens mis en place.

Ainsi, le dispositif de l'accompagnement éducatif a déjà démarré dans deux domaines, la pratique sportive et la pratique culturelle. Il s'agit de l'escalade, encadrée par un Brevet d'Etat et proposée aux volontaires de la classe de Cinquième et l'initiation au grec, enseignée par le professeur de Lettres Classiques à destination des Troisièmes.

Dès la fin du mois de septembre, les trois volets du dispositif seront opérationnels : « l'aide aux devoirs et aux leçons », « la pratique sportive », « la pratique artistique et culturelle ». Il fonctionnera grâce à l'investissement de plusieurs enseignants et des trois Assistantes d'Education, un demi-poste d'AED ayant été créé pour ce dispositif, permettant aux élèves internes d'en être les bénéficiaires privilégiés. Précisons que les diverses activités de l'accompagnement éducatif trouveront en outre un support innovant, la visioconférence, avant la fin du premier trimestre, ce qui facilitera l'ouverture du collège sur l'extérieur. Les enseignants de langues vivantes et l'« atelier des 27 » (découverte des pays européens) s'empareront sans retenue des atouts de ce nouvel outil.

Quant à l'application de la politique d'intégration des enfants handicapés, elle se vérifie bien au collège. Juliette, sourde de naissance, entre en Sixième et bénéficiera à partir d'octobre de l'aide d'une AVSI (Assistante de Vie Scolaire Individuelle), et de l'encadrement attentif de membres de l'Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficiants Auditifs (URAPEDA). Chacun, adulte ou enfant de l'établissement, s'efforce de faciliter l'adaptation de cette jeune élève dont la principale différence réside dans une extraordinaire manifestation d'énergie plutôt communicative !

Régulièrement, le collège Emile Honoraty présentera l'avancée de ses actions pédagogiques, les résultats de son Association Sportive et les initiatives du Foyer Socio-Educatif.

Il concrétisera ainsi le lien qu'il recherche avec le village et qui lui permet d'affirmer auprès des élèves et de leurs familles qu'à l'Ecole se trouve aussi la vraie vie !

Sylvie AUBRUN

Principale du Collège Emile Honoraty



Bilan de la saison touristique

La rentrée des classes marque l'achèvement de la saison touristique 2008... Il est donc temps pour l'Office de Tourisme de retracer l'activité touristique mais également de dresser un premier bilan des actions entreprises par sa nouvelle équipe qui, bien qu'arrivée très tard touristiquement parlant dans ses fonctions, a néanmoins su trouver l'énergie et les idées pour proposer des animations diverses à même de satisfaire un public de touristes comme d'annotains. Qu'il me soit également permis de remercier ici vivement le personnel de l'Office ainsi que les membres du Conseil d'Administration pour leur implication dans la vie de cette structure, et plus particulièrement Pascale Barneaud, Lydia Kagenaar (1ère vice-Présidente) et Nathalie Lantrua (2ème vice-Présidente).

l'office de tourisme a organisé et financé une animation en moyenne par semaine

Nous avons donc proposé et financé 9 animations sur les mois de juillet et août, pour un budget approchant les 10000 euros : conteurs, jazz, théâtre, chant lyrique, jeux pour enfant, chansons provençales, soirée disco, spectacle de magie, conférence littéraire. A noter que seulement deux de ces animations étaient payantes, et près de 700 spectateurs ont pu être comptabilisés sur l'ensemble des animations (un public très nombreux n'a pu être dénombré lors de la soirée disco). Vous conviendrez qu'il y en avait pour tous les goûts et que, quoi que l'on en dise, l'Office du Tourisme a proposé en moyenne une animation par semaine durant la période estivale. Saison qui a donc été très fournie en animations, en combinant celles initiées par l'Office et celles proposées par les différentes associations ou prestataires locaux.

L'Office ayant pris ses nouveaux quartiers, la Mairie a ainsi pu nous transférer le point d'accès Internet, afin d'offrir des pages d'ouverture plus amples. C'est ainsi près de 180 connexions qui ont été opérées sur les deux mois d'été, apportant une nouvelle source de financement intéressante. Pour rappel, les internautes peuvent soit utiliser l'ordinateur et l'imprimante mis à disposition dans les locaux de l'Office, soit se connecter avec leur propre ordinateur via une connexion wifi, y compris en extérieur, en dehors des heures ouvrées.

1600 visiteurs ont franchi les portes de l'office, 180 connexions internet réalisées

Nouveaux locaux de l'Office d'ailleurs très appréciés par les personnes qui poussent ses portes (près de 1600 entre juillet et août) ; nous nous attachons dès cette rentrée à proposer une décoration qui colle à chaque saison. En ce moment, c'est l'automne et ses couleurs qui y sont présentés. Bientôt, l'hiver prendra ses quartiers...

Nous avons mis en place avec un prestataire local la visite des abris sous roches dans le secteur des grès de la Chambre du Roi. Ces abris, véritables témoins d'une vie passée intense, font partie intégrante de notre patrimoine annotain, et il nous semble intéressant de les faire découvrir, au même titre que ceux se trouvant dans le secteur de Vers-la-Ville. Ce dernier fera d'ailleurs l'objet d'une nouvelle balade, que nous pourrons proposer dès le retour des beaux jours. Nous vous convions vivement à venir découvrir ou redécouvrir ces témoins de notre histoire sous la conduite de Jean-Louis Damon, historien local.

6000 visiteurs pour l'exposition des « cuisines d'antan »

Au Musée Regain a été transférée l'exposition organisée par l'Association de Défense du Patrimoine Annotain, initialement installée dans la salle de l'Hôtel Grac à l'occasion des journées du Patrimoine. Cette exposition nous proposait de nous replonger dans l'ambiance des « cuisines d'antan » à travers de nombreux objets mis en situation, très rares pour certains, avec un vécu et une histoire locale pour l'ensemble. Plus de 6000 visiteurs ont franchi les portes de cette exposition entre les mois de juin, juillet, août et quelques jours en septembre. Merci à l'association organisatrice et son Président pour la qualité de cette exposition et pour leur contribution à la conservation de ce patrimoine culturel.



nouveaux axes de travail autour du tourisme durable et de la qualité

Malgré des conditions difficiles d'un point de vue météorologique en tout début de saison, la piscine a réussi à attirer de très nombreux baigneurs dans ses bassins et sur ses plages : près de 10970 entrées ont été comptabilisées dans cette structure, entre les mois de juin, juillet et août.

Le site Internet de la commune www.annot.com, relais d'information indispensable, présente un bilan de consultation en constante hausse : 59530 pages vues en 2007, 92100 à ce jour pour 2008.

Voilà ce qu'il nous semblait important de porter à votre connaissance pour la partie « visible » de notre structure. Mais il ne faut pas en oublier pour autant le travail de fond dans lequel nous nous sommes engagés depuis notre entrée en poste.

A nouvelle équipe, nouvelles idées, nouvelles ambitions... Si nous sommes bien conscients des lacunes qui existent dans la « promotion » d'Annot et du chantier que cela représente, nous pouvons cependant vous assurer de notre détermination et notre énergie à travailler, tous ensemble avec le Conseil d'Administration, au développement touristique d'Annot. Nous avons d'ailleurs structuré notre réflexion autour de quatre commissions de travail : « communication et signalisation », « animations », « culture et patrimoine », « sport, loisirs, nature ».

Avec l'arrivée très prochaine d'un nouveau directeur ou directrice de l'Office, nous nous efforcerons également d'inscrire nos actions et nos démarches dans les valeurs citoyennes que sont l'éco-tourisme ou le tourisme durable, en s'appuyant sur une démarche qualité que nous espérons pouvoir déployer à l'ensemble des prestataires et commerçants présents sur le territoire de la commune, qui, n'en doutons pas, seront sensibles à cette démarche dont le seul but est, in fine, de toujours mieux accueillir les touristes à Annot.

Nous sommes donc impatients de voir aboutir très prochainement les premiers résultats de nos actions qui, nous l'espérons, contribueront à dynamiser Annot, son image et son rayonnement.

Bernard VIGLINO

Président de l'Office de Tourisme d'Annot

Conseil municipal du 9 juin 2008

Pour chaque décision, le vote du conseil municipal est indiqué par « U » pour unanimité et « M » pour majorité. Pour plus d'informations nous vous rappelons que les registres de délibération du conseil municipal sont à la disposition du public les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00. Seules les questions importantes sont traitées dans ce compte rendu.

Protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique

EDF et la Mairie d'Annot ont constaté leur volonté commune d'agir dans le cadre du dispositif de Certificats d'Economie d'Energie, de développement efficace d'actions conjointes de Maîtrise de la Demande de l'Energie (MDE) et de développement des énergies renouvelables, décident d'inscrire leur démarche dans le cadre d'un partenariat dit « protocole d'accord » permettant la promotion et la réalisation d'actions de MDE sur le territoire et le patrimoine de la commune d'Annot. U

Ce protocole a pour objet de définir et de préciser les conditions de mise en œuvre du partenariat en matière de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

EDF s'engage à conseiller la mairie d'Annot sur l'identification des gisements potentiels d'économies d'énergie et de participer financièrement aux investissements réalisés par la commune en matière de MDE éligibles aux certificats d'économie d'énergie.

Emprunt pour le financement de la station d'épuration et des réseaux

Dans le cadre de la réalisation de la station d'épuration et de la réalisation des réseaux d'assainissement, la commune a inscrit et voté au budget un autofinancement par emprunt. U

Après consultation de différentes banques, la commission des finances, réunie le 30 Mai dernier, a retenu l'offre du CREDIT FONCIER de FRANCE, Groupe CAISSE d'EPARGNE pour un emprunt de 1.000.000 €, durée de 40 ans à 4,78% l'an.

Conseil municipal du 27 juin 2008

Subventions aux associations

Sur proposition de la Commission Sport Loisirs Culture qui s'est réunie le 26 Juin, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes : U

- Théâtre en compagnie des Oliviers : 600 €, somme identique à l'année précédente, pour le travail effectué avec une classe du collège
- L'Ane Hautain et le Bélier Sauvage : 1 000 € au titre de ses actions pour l'année 2008.

Modification des statuts de la communauté de communes Terres de Lumière

La Communauté de Communes Terres de Lumière souhaite prendre de nouvelles orientations telles qu'elles ont été proposées et votées par le conseil communal du 10 Juin 2008. U

Ces orientations portent sur l'accueil de la petite enfance et l'aide au fonctionnement des politiques sociales, culturelles et sportives des associations.

De fait les modifications portent sur les articles :

- 5.3 Accueil petite enfance,
- 5.4 Enseignement scolaire préélémentaire et élémentaire,
- 5.5 Aide au fonctionnement des politiques sociales, culturelles et sportives des associations qui interviennent sur le territoire de la Communauté de Communes, hors contrat de prestation et dont l'intérêt dépasse le cadre communal.

Versement de la participation au budget du CCAS

Comme chaque année, le budget de la commune participe au budget de fonctionnement du CCAS. Le vote des budgets de la commune et du CCAS a entériné une participation de 11 000 €. U

Motion contre le rattachement des cantons d'Annot et Entrevaux à EDF Gap

EDF envisage le rattachement des cantons d'Annot et d'Entrevaux au centre de GAP (Hautes-Alpes). U

Les cantons d'Annot et d'Entrevaux sont électriquement rattachés à Nice. Sur l'ensemble du territoire du SIE, aucune liaison électrique n'existe avec Castellane, Digne ou Gap.

Si cette disposition est appliquée, le service à la clientèle ainsi que celui aux collectivités locales ne peut que diminuer, Gap étant à deux heures de nos cantons, alors que Nice n'est qu'à une heure. Enfin, l'éloignement des centres d'exploitation (Castellane, Digne) avec le passage du col de Toutes Aures, aléatoire en hiver par des équipes d'intervention, rallongera sans aucun doute les délais de réparation. Pour rappel, les agents actuels sont rattachés à l'agence de Puget-Théniers.

Le Conseil Municipal adopte donc cette motion.

Conseil municipal du 23 juillet 2008

Création d'une école de musique municipale

Evoquée à l'occasion de plusieurs réunions de travail de la commission sport loisirs et culture, cette question a fait apparaître un consensus sur les points suivants :

M

- nécessité de garantir l'avenir de l'école de musique, fragilisé principalement par l'aspect financier
- compte tenu des sommes en jeu, la mairie doit être le gestionnaire des finances de la structure, ce qui revient à créer une école de musique municipale
- l'association « Ecole de Musique » garde toute sa raison d'être et doit pouvoir participer à la gestion de l'école de musique municipale
- la création d'une école de musique municipale doit être l'occasion de répondre aux problèmes du fonctionnement actuel, notamment le temps de prise en charge des élèves qui se réduit aujourd'hui, dans certain cas, à ¼ d'heure par élève

Après avoir pris attache avec la Présidente de l'association qui gère actuellement l'école sous sa forme associative et obtenu son accord de principe, la création d'une école de musique a comme répercussion :

- la création d'une régie simple (budget annexe) « Ecole de Musique » pour la gestion financière de la structure (uniquement en fonctionnement, dépenses recettes)
- la création d'une commission « Ecole de Musique » pour associer à la gestion de la structure, les professeurs et l'association (commission composée majoritairement de conseillers municipaux)
- la création et la publication de deux postes statutaires d'Assistant Spécialisé des Enseignements Artistiques à temps partiel

Le budget prévisionnel de fonctionnement en année pleine serait de 34 300 € en recette et en dépense, avec une participation du budget principal de 24 300 € qui ne versera plus les 4 000 € de subvention à l'association et pourra prétendre à une subvention plus élevée du Conseil Général.

Création d'une Commission « Ecole de Musique »

En vue de gérer la future école de musique municipale, le Maire propose de structurer cette commission de la façon suivante :

- 5 représentants du Conseil Municipal
- 2 représentants de l'Association « Ecole de Musique »
- 1 représentant des familles
- 1 enseignant de l'école de musique

U

Les conseillers municipaux se portant volontaires pour faire partie de cette commission sont :

- Jean FENOUIL
- Jean MAZZOLI
- Claude TROIN
- Lydia KAGENAAR
- Bernard VIGLINO

Conseil municipal du 9 septembre 2008

Convention entre l'association culturelle « Ecole de Musique » et la commune pour la gestion de l'école de musique municipale

En date du 23/07/08, le Conseil Municipal a validé la création d'une école de musique municipale. Cette dernière prendra le relais de l'école de musique associative existante dès octobre 2008. U

Afin de répondre au mieux aux problèmes de gestion de cette école et compte tenu du savoir faire et des statuts de cette association dans ce domaine, la commune, en accord avec cette dernière, a souhaité que l'association continue de gérer au quotidien cette structure.

Pour cela, une convention entre l'association culturelle Ecole de Musique et la commune est nécessaire. Elle a pour but de définir :

- le fonctionnement de l'Ecole de Musique Municipale et le rôle de l'association
- les modalités d'inscription, d'adhésion et de paiement
- les modalités des frais de fonctionnement et d'investissement
- les modalités de la gestion des instruments
- les modalités de planification des horaires des cours
- les modalités de gestion des absences des professeurs et des relations avec les élèves et les parents.

Convention entre LVT et la commune pour la mise à disposition du responsable du Village Vacances

Le village de vacances du Pré Martin à Annot, propriété de la commune, est mis à disposition par bail commercial à LVT Horizons du 15 mai au 15 septembre, qui en assure la commercialisation et la gestion pour la dite période. U

La Commune d'Annot reprend la gestion de cet équipement du 16 septembre au 14 mai, se fixant comme objectif de commercialiser, d'assurer l'accueil et la gestion d'individuels et de groupes. Afin de répondre au mieux aux problématiques identiques de LVT Horizons et de la Commune, nous avons décidé d'un commun accord d'unir nos moyens. Pour cela nous avons souhaité que le responsable du centre soit mis à disposition de la commune pour la période de gestion municipale. Cette mise à disposition doit être cadrée par une convention :

- le directeur est engagé par LVT et dépend juridiquement de LVT. Son salaire est refacturé à la commune
- les objectifs liés à son poste sont les suivants : le directeur a le souci permanent de la promotion et de la commercialisation du village de vacances Le Pré Martin à Annot et plus généralement de LVT Horizons. Il doit s'assurer du bon état des locaux. Il doit recevoir, accompagner, conseiller les clients (individuels ou groupes) qui viennent séjourner à Pré Martin. Il participe à l'ensemble des tâches liées au fonctionnement de l'établissement. Il rend des comptes et des statistiques chaque fin de mois.
- le directeur tisse un réseau relationnel avec les différentes institutions, (Office du tourisme, ADT, CRT...) et recherche toutes les occasions de promouvoir ou de commercialiser Pré Martin.
- le coût mensuel à la charge de la collectivité sera de 2 424 €, soumis aux mises à jour légales.

Plan de financement pour le renouvellement des plaques de rues

Après avoir étudié toutes les possibilités qui s'offrent à la commune et après avoir réactualisé les devis, un projet définitif pour un coût total de 27 100 € HT, avec le plan de financement suivant est proposé : U

- | | |
|------------------------------------|----------------|
| • Conseil Régional PACA – FSL 60 % | 16 260.00 € HT |
| • Conseil Général 04 – VCC 20 % | 5 420.00 € HT |
| • Autofinancement communal | 5 420.00 € HT |

Conseil municipal du 20 octobre 2008

Modification du plan de financement de la tranche ferme pour la réhabilitation du Village Vacances du Pré Martin

La réhabilitation du village de vacances de Pré Martin se décompose en 3 tranches. M

Lors de la séance du conseil municipal du 09 Septembre 2008, l'assemblée a adopté une modification du plan de financement de la tranche ferme pour la réhabilitation du village vacances d'un montant estimatif de 781 000 € HT.

Depuis cette date, de nouvelles possibilités pour le financement de cette tranche ont été recherchées et ont été obtenues. De fait, la commune devrait bénéficier d'un financement de près de 52 % sur cette opération.

Le Maire propose de modifier le plan de financement de la tranche ferme de la façon suivante :

<u>Tranche Ferme :</u>	781 000 € HT
Conseil Général	60 000 € HT ⁽¹⁾
Conseil Régional (Service Tourisme)	152 449 € HT ⁽¹⁾
Conseil Régional (Mission des projets de territoire)	78 200 € HT ⁽¹⁾
Etat (DRT)	38 000 € HT ⁽²⁾
ANCV (chèques vacances)	78 100 € HT ⁽³⁾
Autofinancement communal	374 251 € HT

(1) : obtenu ; (2) : en attente de notification ; (3) : attente de réponse

Convention entre la Communauté de Communes Terres de Lumière et la Mairie d'Annot pour la mise à disposition des locaux de la crèche

Par délibération en date du 27 Juin dernier, la commune a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes Terres de Lumière. U

Cette modification permet à la Communauté de Communes Terres de Lumière d'être maintenant compétente en matière d'accueil de la petite enfance.

Cette convention propose de définir, entre la Communauté de Communes Terres de Lumière et la commune, les modalités de mise à disposition des locaux de la crèche en vue de sa gestion.

Cette convention fait un descriptif et un état des lieux, elle comprend également un inventaire des mobiliers, et prévoit la répartition des charges entre la commune et la communauté de communes.

Tarifs de location des salles communales

Afin de mettre en location les différentes salles proposées par la Mairie, les tarifs suivants ont été fixés et harmonisés avec ceux existants : U

- petite salle (bar) du village de vacances du Pré Martin : 80 € la journée ou la soirée
- grande salle (réfectoire) du village de vacances du Pré Martin : 200 € la journée ou la soirée
- salle polyvalente de Vérimande : 100 € la journée ou la soirée
- salle de l'hôtel Grac : 80 € la journée ; à noter que le conseil municipal n'envisage pas la location de cette salle en soirée pour des activités autres que des réunion associatives ou séminaires privés, toute activité bruyante n'étant pas autorisée en soirée dans cette salle.

Ces tarifs sont majorés à l'occasion du réveillon de fin d'année de la manière suivante :

- petite salle (bar) du village de vacances du Pré Martin : 160 € la journée ou la soirée
- grande salle (réfectoire) du village de vacances du Pré Martin : 400 € la journée ou la soirée
- salle polyvalente de Vérimande : 200 € la journée ou la soirée

Enlèvement d'épaves

La Mairie a récemment fait procéder à l'enlèvement d'une quinzaine d'épaves, stockées provisoirement au départ de la route de Colle Basse au dessus de l'école. Une nouvelle opération de ce type étant programmée prochainement, toute personne désireuse de faire enlever une épave est priée de contacter le secrétariat de la Mairie.

Modification des horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie

En raison du congé maternité d'une secrétaire, nous vous informons que l'accueil du secrétariat de Mairie sera fermé les lundis et mercredis après-midi, dès le mois d'octobre, pour une durée de 4 mois.

Urbanisme

Le public est généralement correctement informé des démarches nécessaires pour construire une maison individuelle. En revanche, l'aménagement, la transformation ou l'entretien d'une habitation existante sont souvent réalisés en méconnaissance des usages en vigueur.

Sans le vouloir, beaucoup de propriétaires se trouvent en situation d'infraction par ignorance de leurs obligations. Les caractéristiques architecturales et urbaines d'Annot ont été analysées et certaines dispositions typiques à préserver figurent dans un cahier des charges propre à la commune : la Z.P.A.U.P. (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager). Si vous souhaitez repeindre des volets, changer vos menuiseries, agrandir une fenêtre, construire un barbecue ou un auvent, changer une enseigne, bâtir une souche de cheminée, modifier une toiture, éclairer un grenier... prenez connaissance du cahier des charges. Vous pouvez aussi consulter l'Architecte des Bâtiments de France lors d'une de ses permanences en mairie (1/2 journée par mois) en téléphonant au Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine 04.92.36.70.60.

Cinéma de Pays

Reprise des séances du cinéma de pays, tous les derniers mardi du mois, à la salle polyvalente. Deux séances, à 18h et 21h. Tarif unique de 5 € par séance. Nous recherchons des bénévoles pour assurer la diffusion des programmes, participer à l'affichage et accueillir le public.

Livraison des nouvelles villas de la Croix Romane

Le 2 septembre dernier a eu lieu la remise des clés pour les bénéficiaires des nouveaux appartements situés Quartier de la Croix Romane. 20 familles ont ainsi pu prendre possession de leur tout nouveau logement, dans cet ensemble de 10 villas décomposées en 20 appartements.

Ce programme, initié par la Maire d'Annot (acquisition du terrain), a été confié à la Société H2P (Habitats de Haute-Provence).

Les derniers travaux d'embellissement sont en cours.

Travaux de l'été

La Mairie a entrepris juste avant la saison d'été l'aménagement et la réfection de deux trottoirs, entre l'ancien Office du Tourisme et la supérette, Boulevard Saint-Pierre, et entre l'ancien Café Central et le carrefour de l'Avenue de la Gare.

Ainsi, les piétons bénéficient d'un espace de circulation protégé qui leur est dédié, et les commerçants d'un pas de porte aménagé et accessible ; le tout sécurisé par des barrières. Egalement, mise en service de la nouvelle promenade de la Beïte, et réalisation d'un nouvel enrobé entre le carrefour des Auches et les Scaffarels.

Ouverture de la crèche

La crèche intercommunale, microstructure gérée par l'association « les Mistouflets » a ouvert ses portes au début du mois de novembre, quartier de Vérimande.

Animations pour les fêtes de fin d'année

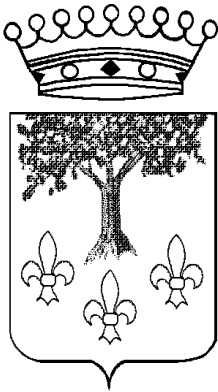
A l'occasion des fêtes de fin d'année, l'Office de Tourisme organise deux concours.

Le premier à destination des particuliers qui illuminent et décorent les façades de leur maison ou appartement sur le thème de Noël.

Le deuxième concours concernera les commerçants et associations ; en effet la plus belle vitrine ou façade décorée sur le thème de Noël sera primée.

La remise des prix de ces concours se déroulera le samedi 20 décembre ; d'autres animations sont déjà en cours de programmation pour cette date.

Tous les détails, règlement et prix de ces concours, ainsi que le programme des animations du mois de décembre seront bientôt disponibles auprès de l'Office de Tourisme.



Naissances

Nous annonçons avec plaisir la venue au monde de :

- **Louise**, fille de Camille DAMON et Jean-Marc BERAUD
- **Louna**, fille de Stéphanie FENOUIL et Stéphane CALTAGIRONE
- **Chiara**, fille de Sébastien DEVINCENZI et Elodie FAYE
- **Lélian** MOREL, fils de Célia DANIEL et de Thomas MOREL
- **Loys** LAVAL, fils de Laure MENGEAUD et Franck LAVAL
- **Coline** PIERAGNOLI, fille de Flavien PIERAGNOLI et Karine JAUBERT
- **Nolane**, fils d'Adrien et Céline PIERAGNOLI
- **Gabriel**, fils de Vanessa et Stéphane DEBRAY
- **Emma**, fille de Séverine FENOUIL et Jean-Yves COZZI

Toutes nos félicitations aux heureux parents !

Décès

Nous avons le regret de vous faire part du décès de :

- Joseph **DONATO**
- Josette **DAUMAS**
- Alain **DOLO**
- Gabriel **MURK**
- Jacques **RATZ**
- Claude **RIVAS**
- Tullio **GOGGIA**, ancien adjoint au Maire d'Annot
- Mireille **ROSTAING**, dans sa 102^{ème} année
- Jean-Jacques **LEMOTTI**
- Gabriel **OBRADOS**

Mariages

Tous nos vœux de bonheur à :

- Dorothee Eléonore **HERNANDEZ** et Abdelaziz **HSSINI**
- Brigitte **RENAUD** et Laurent Jean François **BALLESTER**
- Mylène **FALSARELLA** et Eric **LEROY**
- Carla **DEVENTER** et Jean Pierre **CHARRIER**

Nouveaux venus à Annot

Bienvenue à Annot et bonne installation à :

- M. et Mme **FREY** Francis et leurs enfants
- Mme **GILDAS** et ses enfants
- M. et Mme **LALLIER**
- M. **DALLARD** Alexandre et Mme **ROCHE** et leurs enfants
- M. et Mme **COPILLON** et leurs enfants
- M. **PUENTE**
- M. et Mme **DAIRE**
- Mme **BRACHET-COTA**
- Mme **MENGUY** Denise
- M. et Mme **LAURENT** et leurs enfants
- M. **BERNINI** Alain et Mme **EL-LUIN** Bénédicte et leurs enfants
- M. et Mme **DE ALMEIDA** et leurs enfants
- Mme **LOUIS** Angélique et ses enfants